



République Française
Département de la Meuse
COMMUNE D'ANCERVILLE

Compte rendu de la séance du 22 juin 2020

**Membres en
exercice :**

23

Présents :

19

Votants :

21

L'an deux mille vingt et le vingt-deux juin , l'assemblée régulièrement convoquée le mardi 16 juin 2020, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CANOVA (Maire)

***Sont présents :** Delphine BAILLY, Patricia BAYETTE, Antoine BOCQUET, Jean-Louis CANOVA, Dominique CARDON, Gérard CHALONS, Jean-Marie COLLET, Jean-Noël FOURNIER, David GAUCHOTTE, Martine JOSEPH, Marie-Christine KITYNSKI, Lydie LERECH, Angélico MATTIONI, Michel PEDRETTI, Émilien PIERROT, Emmanuel ROBELET, Sylvie SCHUFT, Hélène THEVENIN, Annaïck YVON

***Sont absents :** Emmanuelle DRIANT, Sandy PETIT

***Absent(s) représenté(s) :** Gilles GUICHARD par Angélico MATTIONI, Patrick ROBERT par Jean-Marie COLLET

***Secrétaire de séance :** Antoine BOCQUET

- **Ordre du jour :**

1/ Désignation de représentants (5.3) Formation des commissions municipales

2) Décisions budgétaires (7.1) Approbation des Comptes Administratifs 2019.

3) Décisions budgétaires (7.1) Affectation du résultat de Fonctionnement 2019 – Budget Général.

4) Décisions budgétaires (7.1) Affectation du résultat de Fonctionnement 2019 – Service Eau.

5) Décisions budgétaires (7.1) Affectation du résultat de Fonctionnement 2019 – Service Assainissement.

6) Décisions budgétaires (7.1) Affectation du résultat de Fonctionnement 2019 – Aménagement de Terrain.

7) Décisions budgétaires (7.1) Approbation des Comptes de Gestion 2019.

8) Décisions budgétaires (7.1) Arrêté des Budgets Primitifs 2020.

9) Fiscalité (7.2) Vote des taux d'imposition 2020.

10) Marchés publics (1.1) Marché public Vidéosurveillance – choix de l'entreprise retenue

11) Personnel contractuels (4.2) Création de postes contractuels pour remplacer les agents communaux pendant la période estivale,

12) Désignation de représentants (5.3) Renouvellement de la commission des Impôts Directs,

13) Politique de la Ville (8.5) Demande de remboursement d'un acompte - gîte les 7 et 8 mars 2020,

14) Subventions (7.5) Acceptation du reversement d'une dotation émanant de la MJC.

• **Délibération n° 202006 001 :**
Formation des commissions municipales

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, le conseil communal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Le Maire est le Président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le (la) vice-président(e) élu(e) par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer les six commissions municipales chargées d'examiner les projets qui seront soumis au conseil municipal.

Les membres du conseil municipal procèdent à la formation des six commissions municipales et après appel à candidatures adoptent la liste ci-dessous et désignent au sein des commissions les conseillers municipaux suivants :

1ère commission : Administration Générale, Urbanisme et Finances

Président : M. Jean-Louis CANOVA

Membres :

Mmes Lydie Lerech, - Marie Christine Kitynski - Delphine Bailly - Sylvie Schuft.
Mrs Gilles Guichard - Emilien Pierrot - Jean Noël Fournier - Antoine Bocquet - Patrick Robert - Jean Marie Collet.

2ème commission : Economie, Tourisme et Construction

Président : M. Jean-Louis CANOVA

Vice-Président : M. Angelico MATTIONI

Membres :

Mmes Lydie Lerech - Marie Christine Kitynski - Hélène Thévenin - Annaïck Yvon.
Mrs Gilles Guichard - Emilien Pierrot - Jean Noël Fournier - Antoine Bocquet - Jean Marie Collet - Emmanuel Robelet.

3ème commission : Action Sociale

Président : M. Jean-Louis CANOVA

Vice-Présidente : Mme M. JOSEPH

Membres :

Mmes Lydie Lerech - Patricia Bayette - Marie Christine Kitynski - Hélène Thévenin - Sylvie Schuft.
Mrs Jean Noël Fournier - Patrick Robert - Jean Marie Collet.

4ème commission : Environnement et Entretien du Patrimoine

Président : M. Jean-Louis CANOVA

Vice-Président : Michel PEDRETTI

Membres :

Mmes Patricia Bayette - Marie Christine Kitynski - Delphine Bailly - Annaïck Yvon.
Mrs David Gauchotte - Gilles Gichard - Jean Noël Fournier - Jean Marie Collet.

5ème commission : Education et Jeunesse

Président : M. Jean-Louis CANOVA

Vice-Présidente : Mme Dominique CARDON

Membres :

Mmes Lydie Lerech - Patricia Bayette - Marie Christine Kitynski - Hélène Thévenin -
Delphine Bailly - Sandy Petit - Emmanuelle Driant.

Mrs David Gauchotte - Jean Noël Fournier - Antoine Bocquet.

6ème commission : Voirie et Réseaux Divers

Président : M. Jean-Louis CANOVA

Vice-Président : M. Gérard CHALONS

Membres :

Mme Marie Christine Kitynski.

Mrs Emilien Pierrot - Jean Noël Fournier - Emmanuel Robelet.

• Délibération n° 202006 002 :

Approbation des comptes administratifs 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du 1er adjoint, Angélico Mattioni,

- délibérant sur le compte administratif du BUDGET GENERAL de l'exercice 2019 dressé par le maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,**

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	420 549.77			629 406.06	420 549.77	629 406.06
Opérations exercice	1 007 686.91	1 126 680.65	1 506 806.08	1 832 366.74	2 514 492.99	2 959 047.39
Total	1 428 236.68	1 126 680.65	1 506 806.08	2 461 772.80	2 935 042.76	3 588 453.45
Résultat de clôture	301 556.03			954 966.72		653 410.69
Restes à réaliser	200 448.00	336 922.00			200 448.00	336 922.00
Total cumulé	502 004.03	336 922.00		954 966.72	200 448.00	990 332.69
Résultat définitif	165 082.03			954 966.72		789 884.69

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **délibérant sur le compte administratif du SERVICE DE L'EAU de l'exercice 2019 dressé par le maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,**

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		198 040.75		701 251.63		899 292.38
Opérations exercice	21 371.69	41 361.00	173 681.34	172 923.78	195 053.03	214 284.78
Total	21 371.69	239 401.75	173 681.34	874 175.41	195 053.03	1 113 577.16
Résultat de clôture		218 030.06		700 494.07		918 524.13
Restes à réaliser						
Total cumulé		218 030.06		700 494.07		918 524.13
Résultat définitif		218 030.06		700 494.07		918 524.13

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser à zéro.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **délibérant sur le compte administratif du SERVICE ASSAINISSEMENT de l'exercice 2019 dressé par le maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,**

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		90 813.83		143 993.18		234 807.01
Opérations exercice	60 171.86	108 311.38	188 083.66	203 676.96	248 255.52	311 988.34
Total	60 171.86	199 125.21	188 083.66	347 670.14	248 255.52	546 795.35
Résultat de clôture		138 953.35		159 586.48		298 539.83
Restes à réaliser	27 751.00	10 457.00			27 751.00	10 457.00
Total cumulé	27 751.00	149 410.35		159 586.48	27 751.00	308 996.83
Résultat définitif		121 659.35		159 586.48		281 245.83

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **délibérant sur le compte administratif du service AMENAGEMENT DE TERRAINS de l'exercice 2019 dressé par le maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,**

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	152 097.96		4 139.25		156 237.21	
Opérations exercice			23 098.67		23 098.67	
Total	152 097.96		27 237.92		179 335.88	
Résultat de clôture	152 097.96		27 237.92		179 335.88	
Restes à réaliser						
Total cumulé	152 097.96		27 237.92		179 335.88	
Résultat définitif	152 097.96		27 237.92		179 335.88	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser à zéro.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **Délibération n° 202006 003 :**
Affectation du résultat de fonctionnement 2019- Budget général

Les membres du conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 du **BUDGET GENERAL** de l'exercice 2019
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 954 966.95€**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	629 406.29
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	394 730.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	325 560.66
Résultat cumulé au 31/12/2019	954 966.95
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	
954 966.95	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	165 082.03
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	789 884.92
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

• **Délibération n° 202006 004 :**

Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - Service Eau

Les membres du conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du **SERVICE DE L'EAU** de l'exercice 2019
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 700 494.07€**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	701 251.63
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	678 705.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	- 757.56
Résultat cumulé au 31/12/2019	700 494.07

A.EXCEDENT AU 31/12/2019	700 494.07
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	700 494.07
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

• **Délibération n° 202006 005 :**
Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - service assainissement

Les membres du conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du **SERVICE ASSAINISSEMENT** de l'exercice 2019
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
- constatant que le compte administratif 2019 fait apparaître un : **excédent de 159 586.48€**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	143 993.18
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	44 843.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	15 593.30
Résultat cumulé au 31/12/2019	159 586.48
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	159 586.48
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	159 586.48
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

• **Délibération n° 202006 006 :**
Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - Service Aménagement de terrains

Les membres du conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif du **SERVICE AMENAGEMENT DE TERRAINS** de l'exercice 2019
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **déficit de -27 237.92€**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-4 139.25
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	542 098.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-23 098.67
Résultat cumulé au 31/12/2019	-27 237.92
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2019	-27 237.92
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-27 237.92

• **Délibération n° 202006 007 :**
Approbation des comptes de gestion 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire Jean-Louis CANOVA,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2019, statuant sur l'exécution des budgets 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, tels que :

**BUDGET GENERAL
SERVICE EAU
SERVICE ASSAINISSEMENT
SERVICE AMENAGEMENT DE TERRAINS**

déclare que les comptes de gestion 2019 dressés par le receveur, visés, certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

• **Délibération n° 202006 008 :**
Arrêté des budgets primitifs 2020

Les projets de budgets primitifs 2020 préparés par la commission des finances sont adoptés par
21 voix pour.

Ils sont arrêtés en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

<u>fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>	<u>Section de ou d'exploitation</u>
Service général M14	2 225 756.00€	1 554 674.00€
Service aménagement de terrains M14	879 798.00€	1 302 452.00€
Service des eaux M49	832 077.00€	870 147.00€
Service assainissement M49	276 266.00€	358 356.00€

• **Délibération n° 202006 009 :**
Vote des taux d'imposition 2020

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'arrêter les taux d'imposition 2020 ainsi qu'il suit :

- produit fiscal attendu : **361 459.00€**
- coefficient de variation proportionnelle : **1.000 000**

<u>Désignation des taxes correspondants</u>	<u>Taux fixés</u>	<u>Base d'imposition 2020</u>	<u>Produits</u>
Foncier bâti	11.72%	2 985 000€	349 842€
Foncier non bâti	23.28%	49 900€	11 617€

• **Délibération n° 202006 010 :**
Marché public Vidéosurveillance - choix de l'entreprise retenue

Dans le cadre du marché "Mise en place d'un système de vidéo protection sur la commune d'Ancerville",

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident,

au vu du rapport d'analyse des offres établi suite à la consultation lancée suivant une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, d'entériner la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres tenue le 15 juin 2020 :

Attributaire du lot unique : INEO INFRACOM SNC - 5 rue Lavoisier - 21600 LONGVIC
Montant total HT : 200 427.43€

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette attribution et autorisent le Maire à signer et notifier ce marché public de travaux.

• **Délibération n° 202006 011 :**
Création de postes contractuels pour remplacer les agents communaux pendant la période estivale

Considérant que le bon fonctionnement des services techniques de la commune pendant la période estivale, nécessite le recrutement pour une période déterminée d'agents à temps complets pour remplacer les agents communaux en congés annuels,

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de créer :

- 1 poste à durée déterminée d'agent à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2020
- 1 poste à durée déterminée d'agent à temps complet du 1^{er} juillet au 31 juillet 2020
- 1 poste à durée déterminée d'agent à temps complet du 1^{er} au 31 août 2020

Ils fixent leur rémunération égale à l'emploi d'adjoint technique, échelle C1, échelon 1 indice brut 350, indice majoré 327.

Ils autorisent le maire à signer tous documents relatifs à ces recrutements.

• **Délibération n° 202006 012 :**
Renouvellement de la commission des impôts directs

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

Pour les communes de plus de 2000 habitants, la commission doit être composée du maire ou d'un adjoint délégué en tant que Président de la Commission; de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur département des finances publiques.

Liste des élus se présentant :

Président de la commission
Angélico MATTIONI, 1^{er} Adjoint

Commissaires titulaires
Jean Marie COLLET, conseiller
Jean Noël FOURNIER, conseiller

Gérard CHALONS, Adjoint
Emilien PIERROT, conseiller
Michel PEDRETTI, Adjoint
Sylvie SCHUFT, conseillère
Hélène THEVENIN, conseillère

Aucune autre personne se présentant,
Les membres du conseil municipal approuvent cette liste et demandent à ce qu'elle soit proposée à la Direction Départementale des Finances Publiques de la Meuse.

• **Délibération n° 202006 013 :**
Demande de remboursement d'un acompte- gîte les 7 et 8 mars 2020

Le Canoé Club de Golbey demande le remboursement de l'acompte versé pour la réservation du gîte de groupe le week-end des 7 et 8 mars 2020, soit 152€.

Or le règlement de la location du gîte de groupe en son article 5 prévoit les cas d'annulation du fait de l'utilisateur.

*Annulation plus de 45 jours avant le début du séjour, remboursement de l'acompte versé
Annulation entre le 45ème et le 31ème jour inclus avant le début du séjour, 50% du prix du séjour
Annulation entre le 30ème et le 16ème jour inclus avant le début du séjour, 30% du prix du séjour
Annulation moins de 15 jours avant le début du séjour : 20% du prix du séjour*

Le canoé Club n'a pas prévenu la commune de son annulation, et ne s'est pas présenté le jour de la remise des clés comme convenu. La demande d'annulation est intervenue par mail le 23 mars 2020.

Les membres du conseil municipal, à la majorité ont décidé de suivre le règlement en place et de ne pas répondre favorablement à cette demande.

• **Délibération n° 202006 014 :**
Acceptation du reversement d'une dotation émanant de la MJC

Lors de la construction du court de tennis couvert à Ancerville, la fédération de Tennis a versé une subvention de 60 000€ à la MJC d'Ancerville afin de participer à ce nouvel équipement sportif communal.

Le président de la Mjc, conscient de l'effort financier de la commune pour ses habitants sportifs est favorable au reversement de cette dotation à la commune d'Ancerville.

Les membres du conseil municipal,

- autorisent le Maire à accepter cette dotation de 60 000€ sur le budget général de la commune
- autorisent l'émission du titre de recette de 60 000€ à l'encontre de la MJC d'Ancerville.

